

Rapport de la Présidence en exercice

Conseil ministériel de Madrid

- *Décision No 1 : Prorogation du mandat du Représentant de l'OSCE pour la liberté des médias*
 - *Décision No 2 : Nomination du Haut Commissaire de l'OSCE pour les minorités nationales*
 - *Décision No 3 : Questions intéressant le Forum pour la coopération en matière de sécurité*
 - *Décision No 4 : Engagement de l'OSCE avec l'Afghanistan*
 - *Décision No 5 : Partenariats public-privé dans la lutte contre le terrorisme*
 - *Décision No 6 : Protection des infrastructures énergétiques vitales contre les attaques terroristes*
 - *Décision No 7 : Suite à donner au quinzième Forum économique et environnemental : gestion de l'eau*
 - *Décision No 8 : Lutte contre la traite des êtres humains à des fins d'exploitation par le travail*
 - *Décision No 9 : Lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants sur l'Internet*
 - *Décision No 10 : Tolérance et non discrimination : promotion du respect et de la compréhension mutuels*
 - *Décision No 11 : Présidences de l'OSCE en 2009, 2010 et 2011*
 - *Décision No 12 : Dates et lieu de la prochaine réunion du Conseil ministériel de l'OSCE*
-
- *Déclaration ministérielle sur les partenaires de l'OSCE pour la coopération*
 - *Déclaration ministérielle sur le conflit dont la Conférence de Minsk de l'OSCE est saisie*
 - *Déclaration ministérielle sur le soutien à la Stratégie antiterroriste mondiale de l'Organisation des Nations Unies*
 - *Déclaration de Madrid sur l'environnement et la sécurité*

Rapport de la Présidence en exercice

« Lorsque j'ai pris mes fonctions de Président en exercice le 1er janvier, j'étais déterminé à mettre en avant l'importance stratégique de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) pour relever les complexes défis auxquels nous faisons face aujourd'hui. L'OSCE a pour but de faire de l'Europe un espace de paix, de sécurité, de liberté et de coopération ; nous avons cette année, en coopération avec les États participants, avancé dans notre travail commun en vue d'atteindre cet objectif.

Je suis fermement convaincu que le rôle de l'OSCE en tant qu'enceinte de dialogue pour les 56 États participants revêt la plus grande importance pour surmonter nos divergences de vues et réaliser notre sécurité commune. C'est la raison pour laquelle nous avons insisté pour que toutes les questions sensibles soient évoquées et refusé avec constance de négliger des combats, qu'un consensus soit en définitive possible ou non. Nous avons été à l'origine de l'introduction de la nouvelle structure en trois comités du Conseil permanent, qui a aidé à orienter et à centrer les débats. Nous avons également traité de questions contemporaines en constante évolution telles que le terrorisme et les menaces à la sécurité globale, la dégradation environnementale et l'intolérance à l'égard des musulmans.

Le lecteur trouvera ci-après un compte-rendu détaillé de ce que nous avons accompli. Nos travaux se sont conclus par la Réunion du Conseil ministériel à Madrid, où, réalisation la plus importante, nous avons rétabli la nature véritablement politique de l'Organisation. Contre toute attente, nous avons trouvé une solution à la question des futures présidences de l'OSCE de 2009 à 2011, assurant une plus grande continuité pour l'Organisation. Nous avons également convenu ensemble d'un engagement avec l'Afghanistan, l'un de nos partenaires pour la coopération, ouvrant la voie à de nouvelles possibilités d'actions concrètes de l'Organisation. Nous avons publié une *Déclaration sur l'environnement et la sécurité* dans laquelle l'importance du lien entre ces deux questions a été soulignée et nous avons, pour la première fois, adopté une *Décision ministérielle sur les questions intéressant le Forum pour la coopération en matière de sécurité* ».

2007

Miguel Angel Moratinos
Président en exercice

Résultats du Conseil ministériel de Madrid

La Présidence espagnole a décidé en début d'année que la réunion du Conseil ministériel devait redevenir l'occasion annuelle de donner des orientations politiques au travail de l'Organisation et de le faire mieux connaître.

Pour ce faire, elle a opéré trois choix novateurs. Premièrement, elle a adopté à la réunion une approche originale, transparente et axée sur le long terme de la prise de décisions. Au début de l'année, elle a interrogé les délégations pour savoir quelles questions politiques devaient selon elles être examinées au niveau ministériel. Ensuite, elle a rédigé un document de réflexion intitulé *La route vers Madrid*, dans lequel ces questions étaient exposées de façon détaillée. À l'issue de consultations supplémentaires avec les délégations, la Présidence a présenté deux autres documents de réflexion rendant publiques des informations détaillées sur l'évolution de la situation concernant la recherche d'un consensus sur ces questions. La nouvelle structure en trois comités du Conseil permanent s'est avérée constituer un excellent outil consultatif dans le cadre de ce processus.

Deuxièmement, elle a institué un déjeuner ministériel de travail sur plusieurs thèmes d'intérêt politique. Les 56 Ministres ou leurs représentants ont débattu en particulier de façon claire et constructive du statut futur du Kosovo. Une majorité des États participants a qualifié cette innovation de moment fort de la réunion.

Troisièmement, la Présidence a demandé instamment que les États participants examinent les questions les plus controversées du jour plutôt que de les esquiver. Un débat animé s'en est ensuivi sur un certain nombre de sujets. Le dialogue a confirmé la Présidence dans sa conviction que l'OSCE représentait la meilleure plate-forme de débat et de recherche d'un consensus en Europe et au-delà. Dans un certain nombre de domaines clefs, le Conseil ministériel a également obtenu des résultats concrets, dont certains sont présentés ci-après.

Présidences en 2009, 2010 et 2011

La Présidence a réussi un coup diplomatique en réglant le problème des futures présidences qui avait affligé l'Organisation pendant de nombreux mois. À la Réunion ministérielle de Bruxelles en 2006, une décision sur la candidature du Kazakhstan à la présidence de l'Organisation en 2009 avait été reportée jusqu'à Madrid. L'OSCE étant gérée par une Troïka qui se compose des présidences précédente, actuelle et future, une solution à ce problème était indispensable pour assurer la continuité au sein de l'Organisation.

« Un résultat positif concernant notre candidature à la Présidence en 2009 pourrait avoir un effet multiplicateur sur la modernisation de notre pays et de la région dans son ensemble. Cela encouragerait d'autres États d'Asie centrale à progresser vers la libéralisation et une ouverture accrue de leurs systèmes politiques et économiques ».

– Extrait de l'allocation du Ministre kazakh des affaires étrangères, Marat Tazhin, devant le Conseil permanent le 30 avril

Dans le cadre du « compromis espagnol », le Kazakhstan deviendra le premier État d'Asie centrale et le premier ex-État soviétique à présider l'Organisation.

Les Ministres ont approuvé en bloc les présidences pour 2009, 2010 et 2011. La Grèce, le Kazakhstan et la Lituanie présideront successivement l'Organisation après la Finlande en 2008. La Présidence a remercié les trois pays pour la souplesse dont ils ont fait preuve afin de parvenir à un accord et les a félicités pour leurs futurs rôles.

Engagement avec l'Afghanistan

Le Conseil ministériel a approuvé la *Décision No 4* relative au renforcement de l'engagement de l'OSCE avec l'Afghanistan, partenaire pour la coopération, en mettant un accent particulier sur l'intensification de l'action de l'OSCE visant à aider à sécuriser et à gérer les frontières entre les États participants de l'OSCE d'Asie centrale et l'Afghanistan, à former la police et à soutenir la lutte contre le trafic de drogue. La *Décision* fait suite à la demande d'assistance dans ces domaines adressée par l'Afghanistan à l'OSCE en septembre.

Cette décision souligne non seulement la conviction de la Présidence que la sécurité de l'Afghanistan est d'importance cruciale pour la région de l'OSCE, mais ouvre également de nouvelles possibilités pour des activités de l'Organisation.

Bien qu'il y ait eu à la Réunion du Conseil ministériel une certaine inquiétude que l'OSCE risquait de dépasser ses ressources restreintes, un équilibre délicat a été réalisé dans la décision finale entre la limitation des engagements actuels et la possibilité, par d'éventuelles décisions futures, d'élargir la gamme des activités, si cela était souhaité.

En novembre, l'OSCE a lancé un projet visant à former la police afghane chargée de la lutte anti-drogue.

Environnement

Une autre réalisation majeure de la Réunion ministérielle – elle-même manifestation neutre en carbone – a consisté en un certain nombre de décisions importantes relatives à la sécurité environnementale.

Avec la *Déclaration de Madrid sur l'environnement et la sécurité*, les Ministres ont franchi une étape décisive dans le placement du lien entre sécurité et environnement, que l'OSCE a affirmé depuis l'Acte final d'Helsinki, au premier plan de ses activités programmatiques.

Les Ministres ont noté que la dégradation environnementale pouvait déclencher des pressions migratoires et contribuer au conflit. Le changement climatique pouvait exacerber les problèmes environnementaux. La coopération environnementale et la promotion de l'alerte précoce, d'un autre côté, pouvaient aider à diminuer les tensions. L'OSCE a la possibilité d'élargir et d'approfondir sa coopération dans ce domaine avec d'autres organisations internationales concernées.

Le fait que l'OSCE s'intéresse à l'un des thèmes les plus préoccupants inscrits à l'ordre du jour mondial, à savoir le changement climatique, en particulier compte tenu de son approche novatrice, ouvre un nouveau domaine prometteur pour l'action future de l'Organisation.

Les Ministres se sont également mis d'accord sur une décision *relative à la gestion de l'eau*, les États participants ayant pour la première fois atteint un consensus sur la question. Dans la *Décision No 7*, les Ministres ont appelé à une coopération accrue entre l'OSCE et la

Commission économique des Nations Unies pour l'Europe et encouragé les États participants à envisager la ratification des instruments juridiques internationaux pertinents en vigueur.

Décisions sur la lutte contre le terrorisme

Les Ministres ont mis au point un ensemble novateur et global de mesures de lutte contre le terrorisme, répondant ainsi à une autre des priorités de la Présidence. Ils ont publié une déclaration en soutien à la *Stratégie antiterroriste mondiale de l'Organisation des Nations Unies* et ont approuvé deux décisions.

La *Décision No 5* porte sur les partenariats public-privé, une nouvelle approche dans la lutte contre le terrorisme. Les Ministres y ont chargé le Secrétaire général et les institutions de l'OSCE de continuer à promouvoir l'implication du secteur privé dans des activités appropriées de lutte contre le terrorisme, de coordonner une conférence de suivi sur les partenariats à Vienne en 2008 et d'inviter les États participants et les partenaires pour la coopération à échanger des informations et des meilleures pratiques dans ce domaine.

La *Décision No 6* traite de la protection des infrastructures énergétiques vitales contre les attaques terroristes. Les Ministres ont engagé les États participants à œuvrer individuellement et en coopération pour garantir une protection adéquate de ces infrastructures. Ils ont demandé au Secrétaire général d'examiner les possibilités d'une coopération avec les organisations internationales pertinentes, notamment l'Agence internationale de l'énergie atomique.

Décisions sur la lutte contre la traite des êtres humains, l'exploitation des enfants, la tolérance et la non-discrimination

Les Ministres ont approuvé trois décisions destinées à défendre les droits fondamentaux de l'homme, dont une sur la *lutte contre la traite des êtres humains à des fins d'exploitation par le travail* et une autre axée sur la *lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants sur l'Internet*.

La *Décision sur la lutte contre la traite* est la première décision d'un Conseil ministériel de l'OSCE à se préoccuper de la traite à des fins d'exploitation par le travail en tant que thème distinct. Les États participants y sont invités à adopter des mesures pour lutter contre ce type de traite, telles que la fourniture d'une assistance aux victimes, l'amélioration des procédures pour leur identification et la garantie de sanctions efficaces à l'encontre de ceux qui facilitent la traite à des fins d'exploitation par le travail, notamment les employeurs exploitateurs.

La deuxième décision recommande aux États participants, s'ils ne l'ont pas encore fait, de prendre une série de mesures pour combattre ce crime, telles que le renforcement de la collecte de données et de la recherche en la matière ou la mise en place de permanences téléphoniques pour le signalement des mauvais traitements envers les enfants, y compris sous la forme d'exploitation sexuelle. La *Décision* engage l'OSCE à approfondir son action dans ce domaine en aidant les États à satisfaire à ces engagements. L'Unité pour les questions stratégiques de police de l'Organisation mettra également en place un forum d'experts ainsi qu'un site Web et organisera un atelier en ligne en 2008 pour traiter de cette question.

Dans la *Décision No 10 sur la tolérance et la non-discrimination : promotion du respect et de la compréhension mutuels*, le Conseil ministériel reconnaît la spécificité des différentes

formes d'intolérance, y compris à l'encontre des apatrides, tout en étant en même temps conscient qu'il importe d'adopter une approche globale. La *Décision* encourage, entre autres mesures, la promotion dans les États participants des programmes d'enseignement qui sensibilisent davantage les jeunes à la valeur du respect et de la compréhension mutuels. Les Ministres ont également déclaré que l'OSCE devrait envisager de tenir de futures conférences au niveau politique, éventuellement à intervalles réguliers, avec des réunions de mise en œuvre en 2008. Ils ont par ailleurs décidé d'envisager une contribution appropriée de l'OSCE à la phase de mise en œuvre des recommandations du Groupe de haut niveau de l'Alliance des civilisations. Dans cette décision, les Ministres ont pris note des *Principes directeurs de Tolède sur l'enseignement des religions et des convictions dans les écoles publiques*, qui ont été présentés en marge de la Réunion du Conseil ministériel de Madrid.

Déclaration sur les partenaires de l'OSCE pour la coopération

Dans cette déclaration, les Ministres ont réaffirmé l'interdépendance entre la sécurité de l'espace de l'OSCE et celle des partenaires pour la coopération et encouragé des efforts supplémentaires pour renforcer les liens entre les partenaires pour la coopération et les États participants.

Importance du dialogue

Qu'il ne soit pas possible de parvenir à un accord sur tous les thèmes est dans la nature même d'un débat sain. Cela n'était pas moins vrai à la Réunion du Conseil ministériel que dans le cadre d'autres importantes réunions politiques. Plusieurs thèmes ont suscité de véhéments désaccords. La Présidence espagnole ayant insisté considérablement sur le rétablissement d'un échange de vues ouvert, ces désaccords devraient être considérés comme une réaffirmation de l'attachement de l'OSCE au dialogue et souligner la valeur de l'Organisation en tant que forum à cet effet. La Présidence a été encouragée par le fait qu'elle a été en mesure de faire en sorte que toutes ces négociations se poursuivent jusqu'à la fin de la réunion. Sur certaines questions, les États participants sont arrivés très près d'un accord.

Déclaration ministérielle.

La Présidence s'est activement employée à élaborer la première déclaration ministérielle politique générale depuis 2002, mais malheureusement, comme beaucoup s'y attendaient, le Conseil n'a pas été en mesure de parvenir à un consensus en raison des désaccords entre États participants sur un certain nombre de questions clés. Le Conseil a examiné la question des conflits gelés dans la région. Il a publié une déclaration sur le conflit dont la Conférence de Minsk de l'OSCE est saisie ou conflit du Haut-Karabakh, mais n'a pas été en mesure de s'accorder sur des déclarations relatives à la Moldavie ou à la Géorgie.

Statut juridique de l'OSCE.

Le statut juridique de l'OSCE, qui fait partie des travaux qui se poursuivent au sein de l'Organisation en vue de renforcer son efficacité, a également figuré au premier rang des questions sur lesquelles un consensus n'a pu être atteint. Le débat est resté polarisé entre ceux qui estimaient qu'une charte ou qu'un statut de l'OSCE étaient nécessaires et ceux pour lesquels ce n'était pas le cas. La Présidence regrette que cela signifie que le remarquable travail réalisé par l'Ambassadrice des Pays-Bas, Ida van Veldhuizen-Rothenbuecher et le

Groupe des juristes en négociant une convention qui expose de façon détaillée les privilèges et immunités des membres du personnel de l'OSCE n'a pas reçu la reconnaissance qu'il méritait. Néanmoins, en annexant la Convention à la Déclaration ministérielle du Président en exercice, la continuité de leur travail a été assurée.

Projets de décisions.

Un consensus n'a pas non plus été trouvé en ce qui concerne des projets de décisions sur les défenseurs des droits de l'homme et la participation effective, ainsi que sur la question de l'observation des élections.

La Présidence estime que le débat sur ces questions devra se poursuivre à l'avenir, à condition qu'il ne soit pas porté atteinte aux engagements existants.

Un projet de déclaration ministérielle sur le 75ème anniversaire de l'Holodomor de 1932-1933 en Ukraine n'a pas non plus fait l'objet d'un consensus. Toutefois, 32 États participants de l'OSCE ont soutenu une déclaration distincte sur cette question.

La Présidence à l'œuvre

La Présidence s'est employée à renforcer l'efficacité de l'Organisation comme stipulé lors de la Réunion du Conseil ministériel en 2006. Elle a établi trois rapports devant servir de base de réflexion dans lesquels elle a évalué les progrès accomplis au cours de l'année et formulé des suggestions pour des améliorations supplémentaires.

Le rapport *Food-for-Thought on the Review of the Implementation of Ministerial Council 2006 Decision on the Improvement of the Consultative Process* (Document de réflexion sur l'examen de la mise en œuvre de la décision du Conseil ministériel de 2006 relative à l'amélioration du processus consultatif) a consisté en une évaluation des performances de la nouvelle structure des trois comités du Conseil permanent.

Dans *Food-For-Thought on the Participation of NGOs in OSCE Events* (Document de réflexion sur la participation des ONG aux activités de l'OSCE), la Présidence a comparé la pratique de l'OSCE à celles de l'Organisation des Nations Unies et du Conseil de l'Europe. Elle y a émis des suggestions visant à préciser davantage les règles régissant la participation des ONG tout en conservant l'esprit d'ouverture à leur participation, comme consigné dans les documents pertinents de l'Organisation.

Et enfin, dans *Food-For-Thought on Implementation of Existing Commitments* (Document de réflexion sur la mise en œuvre des engagements existants), la Présidence a analysé l'examen de la mise en œuvre des engagements convenus par les États participants, comme suggéré dans le Rapport du Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme intitulé *Common Responsibility : Commitments and Implementation* (Responsabilité commune : engagements et mise en œuvre).

Faire face aux crises politiques

La Présidence en exercice doit être vigilante et réagir aux crises politiques qui surviennent durant son mandat.

Ukraine. Début avril, le Président en exercice a publié une déclaration invitant toutes les parties en Ukraine à trouver une solution rapide à une crise politique qui a éclaté après que le Président eut dissous le Parlement et appelé à des élections anticipées. Le Premier Ministre s'y est opposé. Plusieurs membres du Parlement ont demandé à la Cour constitutionnelle d'examiner la légalité du décret. Lorsque, deux semaines plus tard, des manifestants perturbèrent le déroulement des audiences du tribunal à Kiev, le Président en exercice, qui suivait les événements de près, exprima sa préoccupation.

Les deux membres du Gouvernement sont certes parvenus à un accord sur des élections anticipées le 4 mai, mais des tensions persistaient à la fin du mois. Le 5 juillet, le Président en exercice s'est entretenu avec le Président, le Vice-Premier Ministre et le Ministre des affaires étrangères ukrainiens, leur demandant instamment de faire en sorte que maturité politique et responsabilité prévalent au cours de la période précédant les élections législatives du 30 septembre. Il a aussi déclaré que l'Ukraine ne pouvait se permettre de retarder davantage les réformes constitutionnelles et économiques.

Sur invitation de l'Ukraine, le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme de l'OSCE a observé les élections et estimé qu'elles s'étaient déroulées pour l'essentiel conformément aux normes et aux engagements internationaux.

Albanie. En réponse à une demande des partis politiques albanais, le Président en exercice a envoyé sur place l'Ambassadeur Jose Pons, Directeur général pour l'Europe et l'Amérique du Nord du Ministère espagnol des affaires étrangères, afin d'aider à trouver un compromis qui permettrait aux élections locales de se dérouler en temps voulu.

Avec le concours de l'OSCE, les parties sont parvenues à un accord et les élections ont eu lieu le 18 février. Le Président en exercice a insisté sur le rôle de la Commission électorale centrale albanaise dans le bon déroulement du processus électoral. Il a invité les institutions et les partis politiques albanais à poursuivre leur coopération dans le cadre de la réforme électorale et leur a demandé de mettre en œuvre les recommandations du Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme de l'OSCE « afin de faire en sorte que l'Albanie se dote d'un système électoral entièrement fiable ».

Mise à profit de la volonté politique

Croatie. À l'initiative du Président en exercice, l'OSCE a décidé en décembre de fermer sa Mission en Croatie au terme de 11 années, estimant que la Croatie avait résolu de façon satisfaisante la plupart des questions énoncées dans le vaste mandat sur la base duquel la Mission travaillait.

« Notre coopération avec l'OSCE a été particulièrement importante pour la mise en place des institutions, le règlement des problèmes liés à la transition et la consolidation de la démocratie. L'OSCE a joué un rôle déterminant dans le relèvement d'après-conflit dans notre région... »

– Extrait de l'allocation du Premier Ministre croate, Ivo Sanader, devant le Conseil permanent le 10 juillet.

L'OSCE a également décidé de maintenir une présence dans le pays avec un bureau à Zagreb afin de régler les questions en suspens relatives aux procès pour crimes de guerre et les aspects résiduels de la mise en œuvre des programmes d'aide au logement.

« La coopération fructueuse entre la Mission et le Gouvernement croate et les efforts et la motivation du Gouvernement pour s'acquitter de ses engagements constituent un réel et véritable succès et je tiens à féliciter la Croatie pour ce résultat », a déclaré l'Ambassadeur Jorge Fuentes, chef de la Mission en Croatie.

Kosovo. Le Conseil permanent, qui décide en décembre de proroger ou non les mandats de ses opérations de terrain pour une année supplémentaire, s'est prononcé en faveur d'une prorogation du mandat de la Mission de l'OSCE au Kosovo d'un mois seulement, jusqu'à la fin de janvier.

À la fin de cette période et, par la suite, à la fin de chaque mois, le mandat sera prorogé pour un mois supplémentaire à moins qu'un État participant n'adresse une objection par écrit au Président du Conseil permanent.

Si le mandat se termine, la Mission entamera sans tarder la procédure de clôture de ses activités. Dans le même temps, des négociations débiteront sur les modalités d'une éventuelle poursuite de l'engagement de l'OSCE au Kosovo.

Cette décision a fait l'objet de trois déclarations officielles. L'Union européenne (UE) et un certain nombre d'autres délégations ont exprimé leur ferme appui à la poursuite de l'engagement de l'OSCE au Kosovo. Elles ont déclaré qu'elles s'étaient prononcées sans réserve en faveur de la prorogation du mandat pour toute une année et qu'elles avaient approuvé la *Décision* uniquement dans le but d'éviter l'expiration du mandat le 1er janvier 2008. Les États-Unis partageaient l'avis de l'UE. Ils ont également déclaré regretter que deux États participants aient insisté en faveur d'un renouvellement de mandat de mois en mois mettant en péril une opération qui est le défenseur le plus énergique des populations minoritaires au Kosovo. Quant à la Serbie, elle a déclaré que le nom complet et correct de la Mission devrait être « Mission de l'OSCE au Kosovo, République de Serbie ».

« Je suis fermement convaincu que nous partageons tous le même objectif dans les Balkans occidentaux : parvenir pour le statut futur du Kosovo à une solution qui promeut la consolidation des valeurs et des institutions démocratiques, une solution qui promeut la transformation économique des Balkans occidentaux et l'architecture de sécurité de l'ensemble de l'Europe ».

– Extrait de l'allocution prononcée par le Ministre serbe des affaires étrangères, Vuk Jeremic, devant le Conseil permanent le 17 juillet

Représentant personnel du Président en exercice pour l'Article IV de l'Annexe 1-B des Accords de paix de Dayton

Le Représentant personnel du Président en exercice pour l'Article IV de l'Annexe 1-B des Accords de paix de Dayton est chargé d'aider les Parties – la Bosnie-Herzégovine, le Monténégro, la République de Croatie et la République de Serbie – à satisfaire aux dispositions de l'Accord sur la limitation des armements au niveau sous-régional, telles que les inspections réciproques des avoirs militaires.

En 2007, les Parties ont procédé à 20 inspections au total, qui ont été menées chacune avec le soutien d'assistants de l'OSCE. Une fois de plus, les activités se sont déroulées sans problème dans un climat de confiance, d'ouverture et de transparence.

Toutes les Parties à l'Accord ont poursuivi la restructuration et la réorganisation de leurs forces armées. De ce fait, des armements limités par l'Accord ont continué d'être volontairement détruits, même après la fin de la période de réduction.

D'autres réductions par toutes les Parties sont attendues à l'avenir. Depuis la mise en œuvre de l'Accord jusqu'à la fin de 2007, les Parties ont réduit de près de 8 900 pièces le nombre de leurs armes lourdes.

Cette année, le Représentant personnel a été en mesure de prêter son concours aux Parties pour la consolidation de plusieurs changements importants. Une étape décisive dans le cadre du transfert des droits des entités de la Fédération de Bosnie-Herzégovine et de la Republika Srpska à l'État de Bosnie-Herzégovine a consisté en l'établissement d'une agence de vérification unique au niveau de l'État en avril.

À la suite de l'adhésion du Monténégro à l'Accord en qualité de Partie indépendante en janvier, le Représentant personnel a apporté son assistance au Monténégro et à la République de Serbie dans le cadre de la négociation d'un accord bilatéral sur les principes et procédures d'application de l'Accord sur la limitation des armements au niveau sous-régional, qui a été signé le 6 juillet. À la demande des Parties, le Bureau du Représentant a, par la suite, rédigé un amendement formel à l'Accord reflétant la répartition des dotations au titre de l'Article IV entre les deux Parties. Le document a été adressé aux Parties pour examen, en vue de sa signature ultérieure au niveau gouvernemental et de sa ratification interne.

Dans le souci d'harmoniser l'échange d'informations, de documents et de notifications, les Parties sont convenues d'adopter un logiciel commun en anglais qui leur est fourni par l'OSCE. Le processus d'intégration est quasiment achevé.

Israël. Les États participants de l'OSCE et ses partenaires méditerranéens pour la coopération se sont réunis à Tel Aviv les 18 et 19 décembre pour discuter de la lutte contre l'intolérance et de la promotion du respect mutuel.

Encouragé par le Président en exercice, Israël a, pour la première fois depuis 1996, accueilli le treizième *Séminaire méditerranéen* auquel ont pris part 34 États participants et six partenaires pour la coopération, dont l'Égypte, la Jordanie et Israël, partenaires méditerranéens.

Le *Séminaire* a examiné les engagements de l'OSCE relatifs à la tolérance ainsi que les outils et mécanismes de l'OSCE pour aider à leur mise en œuvre. Parmi les autres thèmes abordés ont notamment figuré la promotion du respect de la diversité culturelle et religieuse et la facilitation du dialogue, la lutte contre la discrimination à l'égard des femmes, des migrants et d'autres groupes, ainsi que le rôle des femmes, des éducateurs et des médias dans la lutte contre la violence.

Engagement avec l'Asie centrale

Les préoccupations en matière de sécurité convergeant avec la mondialisation, la Présidence espagnole était résolue à accroître encore le niveau d'engagement de ses États participants d'Asie centrale dans les activités de l'OSCE. La Présidence est convaincue qu'une participation active des États d'Asie centrale est importante pour renforcer la sécurité de la région et du reste de l'OSCE.

Le Président en exercice s'est rendu dans les États participants d'Asie centrale du 10 au 14 avril. Il y a rencontré de hauts représentants au Kazakhstan, au Kirghizistan, en Ouzbékistan, au Tadjikistan et au Turkménistan. Le message qu'il leur a adressé a porté sur l'intensification du dialogue et le développement des liens et des activités.

Le Président en exercice s'est déclaré satisfait du travail accompli. Outre les décisions du Conseil ministériel sur l'Afghanistan voisin et sur la future présidence confiée à l'État d'Asie centrale qu'est le Kazakhstan, la Présidence a obtenu des résultats substantiels dans un certain nombre de domaines dans divers pays.

Le Tadjikistan, qui a célébré cette année le dixième anniversaire de l'Accord de paix qui a mis fin à la guerre civile s'est employé à continuer de consolider la stabilité. Une équipe spéciale OSCE-Tadjikistan s'est réunie à Douchanbé le 27 mars pour évaluer les besoins et les priorités du Tadjikistan ainsi que les activités de l'OSCE. Qualifiée d'« historique » et de « particulièrement constructive » par le Ministère des affaires étrangères, l'Équipe spéciale a recensé un certain nombre de possibilités pour une coopération accrue, notamment dans le domaine de la gestion et de la sécurité des frontières. Les 23 et 24 octobre, le Tadjikistan a accueilli à Douchanbé un séminaire de l'OSCE sur le transport en transit à travers l'Asie centrale.

L'Ouzbékistan a également apporté une importante contribution à l'OSCE cette année en accueillant en octobre une conférence à Tachkent sur la façon dont les technologies à faible coût pouvaient être utilisées pour améliorer la gestion de l'eau et des terres en Asie centrale. Les participants y ont notamment examiné les questions suivantes : irrigation, traitement et dessalement de l'eau, compromis idéal entre production d'électricité et gestion de l'eau, renforcement de la sécurité des barrages et de la prévention des inondations, sécurité environnementale et développement durable dans le bassin de la mer d'Aral.

Conflits de longue durée

Le Président en exercice s'est employé à faire tomber les barrières qui continuent de diviser les communautés dans les zones de conflit, mais il a reconnu au début de son mandat que rien ne pouvait remplacer la volonté politique des parties concernées. La Présidence a insisté sur la nécessité de préparer le terrain pour la paix future en œuvrant dès maintenant à surmonter la méfiance et à édifier des plates-formes pour la paix.

Le Président en exercice a assumé cette responsabilité principale de son mandat en rendant visite à toutes les parties à ces conflits de longue durée et en ayant avec elles une série d'entretiens et de consultations visant à réduire la tension dans ces régions et à instaurer un climat plus propice à la recherche d'une solution. Les opérations de terrain concernées ainsi que le Représentant personnel du Président en exercice pour le conflit dont la Conférence de Minsk de l'OSCE est saisie, Andrzej Kasprzyk, l'Envoyé spécial Josep Borrell, le

Représentant personnel Miomir Zuzul et l'Ambassadeur Pons du Ministère espagnol des affaires étrangères lui ont apporté leur concours.

Moldavie. Peu de temps après avoir assumé ses nouvelles responsabilités à l'OSCE, la Présidence a entamé son travail par le conflit entourant la région transnistrienne sécessionniste de la Moldavie. Trois réunions des médiateurs – OSCE, Fédération de Russie, Ukraine – et des observateurs – Union européenne et États-Unis – ont eu lieu en 2007, dont deux à Madrid les 25 janvier et 25 mai et une à Vienne le 30 mars.

En avril, le Président en exercice a demandé à l'Ambassadeur Pons de se rendre en Moldavie pour s'y entretenir avec les deux parties. Il s'est lui-même rendu en Moldavie les 7 et 8 octobre. Au cours d'entretiens avec le Président moldave Vladimir Voronin et d'autres hauts fonctionnaires, il a loué leurs efforts de réforme interne. Il s'est également entretenu avec les dirigeants de la région transnistrienne à Tiraspol auprès desquels il a insisté sur la nécessité de garantir la libre circulation des biens, des services et des personnes de part et d'autre du Dniestr/Nistru.

Plus tard au cours de ce même mois, les médiateurs et observateurs ont déclaré que, selon eux, la visite du Président en exercice avait augmenté les chances de relancer les négociations avec les parties avant la Réunion du Conseil ministériel de Madrid et une réunion informelle avec les négociateurs, médiateurs et observateurs des parties a eu lieu à Odessa. Les médiateurs et les observateurs ont loué la Moldavie pour son action visant à résoudre des problèmes communs dans le domaine socio-économique ainsi que pour avoir prolongé jusqu'à la fin de 2008 le régime d'enregistrement des entreprises transnistriennes. Ils ont également salué la décision des dirigeants transnistriens de supprimer les taxes sur certaines marchandises traversant la rivière.

Conflit dont la Conférence de Minsk de l'OSCE est saisie ou conflit du Haut-Karabakh.

Tout au long de l'année, le Président en exercice et son Représentant personnel, l'Ambassadeur Andrzej Kasprzyk, ont apporté leur soutien à l'action des coprésidents français, russe et américain du Groupe de Minsk de l'OSCE en vue de parvenir à un règlement pacifique du conflit du Haut-Karabakh. Le Président en exercice s'est entretenu à trois reprises avec les coprésidents à Madrid et plusieurs fois avec les Ministres arménien et azerbaïdjanais des affaires étrangères.

Le Président en exercice s'est rendu en Azerbaïdjan et en Arménie les 4 et 5 juin. Il a rencontré des hauts fonctionnaires et des représentants de la société civile dans les deux pays. Il a déclaré que les intenses efforts de médiation des coprésidents avaient rapproché l'Arménie et l'Azerbaïdjan d'un accord-cadre pour un règlement pacifique.

Le 8 novembre, les coprésidents ont informé le Conseil permanent que l'année électorale 2008 promettait d'être une année de travail intense avec les deux parties en vue de finaliser les principes de base d'un règlement du conflit du Haut-Karabakh. À Madrid, les coprésidents ont rencontré le Président en exercice le 14 novembre. Au cours de la Réunion du Conseil ministériel à Madrid, les Ministres ont adopté une déclaration sur le conflit dont la Conférence de Minsk de l'OSCE est saisie (conflit du Haut-Karabakh). Le Ministre russe des affaires étrangères Sergey Lavrov, son homologue français Bernard Kouchner et le Sous-Secrétaire d'État américain Nicholas Burns ont officiellement présenté aux Ministres arménien et azerbaïdjanais des affaires étrangères un ensemble de *Principes de base pour le*

règlement pacifique du conflit du Haut-Karabakh pour transmission aux Présidents arménien et azerbaïdjanais.

Groupe de planification de haut niveau

Le Groupe de planification de haut niveau (GPHN), qui se compose d'experts militaires, a été créé lors du Sommet de Budapest en 1994 en vue d'élaborer des plans opérationnels pour une éventuelle opération de maintien de la paix dans la zone touchée par le conflit dont est saisie la Conférence de Minsk. La Présidence espagnole a nommé le colonel Santiago Rodriguez Santafe des Forces armées espagnoles chef du GPHN. Il a pris ses fonctions le 1er janvier.

Compte tenu de l'incertitude entourant le processus de négociation en cours, le GPHN s'est concentré cette année sur l'élaboration de stratégies, conformément à une nouvelle directive publiée par le Président en exercice en début d'année. Le Groupe a actualisé ses plans visant à étoffer ses effectifs en cas d'urgence. À deux reprises, des membres du GPHN ont participé à des activités d'observation de la ligne de contact.

Le GPHN a organisé des réunions d'information à l'intention d'un certain nombre de délégations, entretenu des contacts avec d'autres organismes internationaux, dont le Département des opérations de maintien de la paix de l'ONU et l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, et participé à des cours de formation ainsi qu'à des conférences internationales.

Conflit géorgio-ossète. Pendant une bonne partie de l'année, la tension était élevée dans la zone du conflit géorgio-ossète. Le Président en exercice a tenté de calmer le jeu par un dialogue positif. À Madrid, le 13 janvier, le Représentant spécial de l'Union européenne, l'Ambassadeur Peter Semneby, a évoqué avec la Présidence la stratégie de l'UE dans le cadre de ce conflit. Le Vice-Premier ministre et le Ministre géorgiens chargé du règlement des conflits se sont entretenus avec le Président en exercice à Madrid, les 6 et 16 mars. La Présidence en exercice a participé à la réunion informelle de la Commission mixte de contrôle tenue à Istanbul les 23 et 24 mars. Le Président en exercice a rencontré le Ministre géorgien des affaires étrangères à Bruxelles le 15 mai et le 3 septembre.

Après la découverte d'un missile guidé non explosé dans le Sud-Est de la zone du conflit en août, ce qui a encore exacerbé les tensions, le Président en exercice s'est entretenu au téléphone avec les Ministres géorgien et russe des affaires étrangères et leur a offert l'assistance de l'OSCE pour enquêter sur cet incident.

« La seule voie vers la paix dans la région de Tskhinvali/Ossétie du Sud est celle que nous voyons pour tous les Géorgiens : nous devons tenir notre promesse de liberté individuelle, de débouchés économiques, de qualité de vie et de sécurité humaine. Cette approche reflète, je crois, l'esprit dans lequel l'OSCE a été créée ».

– Extrait de l'allocution prononcée par le Ministre géorgien des affaires étrangères, Gela Bezhuashvili, devant le Conseil permanent le 14 juin.

Du 20 au 24 août, le Représentant personnel du Président en exercice, Miomir Zuzul, a tenu des entretiens à Tbilissi et Moscou sur l'incident. Le Président en exercice s'est rendu en Géorgie les 3 et 4 septembre, informant le Président Mikheil Saakashvili des conclusions du

rapport du Représentant personnel sur l'incident. Il a clairement indiqué que les tensions n'étaient dans l'intérêt de personne et qu'elles auraient des répercussions dans toute la région. Il a déclaré que l'OSCE ferait tout ce qui était en son pouvoir pour favoriser un climat de compréhension entre la Géorgie et la Russie.

Dans le prolongement de la mission du Représentant personnel, la Présidence a proposé une approche inscrite dans une perspective d'avenir mettant l'accent sur les mesures de prévention et de confiance. Parmi ces mesures, le Président en exercice a soutenu la proposition visant à accroître le nombre d'observateurs au sein de la Mission de l'OSCE afin de mieux surveiller la zone du conflit géorgio-ossète. Le Comité directeur du *Programme de relèvement économique* mené par l'OSCE dans la zone du conflit géorgio-ossète et dans les zones adjacentes a tenu des réunions très fructueuses à Vienne et en Géorgie. Une série de projets ont été exécutés dans le cadre du *Programme*.

À travers les dimensions : réalisations thématiques

Dimension politico-militaire

La Présidence espagnole a fait de la dimension politico-militaire une de ses priorités.

Forum pour la coopération en matière de sécurité. La Réunion du Conseil ministériel tenue à Madrid a adopté la *Décision No 3 sur les questions intéressant le Forum pour la coopération en matière de sécurité*, première décision globale de ce type sur le Forum et autre succès à mettre à l'actif de la Ministérielle. Cette décision servira de base aux activités du Forum en 2008. L'Espagne, qui en assume la Présidence pendant la première session de l'année, espère que cette décision permettra au Forum de renforcer son rôle en tant qu'un des organes décisionnels de l'Organisation.

Dans cette décision, les États participants ont réaffirmé qu'ils veilleraient à la cohérence, à l'interdépendance et à la complémentarité de leurs initiatives au sein du Forum visant à promouvoir la maîtrise des armements, le désarmement et le renforcement de la confiance et de la sécurité, ainsi que la coopération en matière de sécurité et la prévention des conflits.

Le Conseil ministériel a également rappelé une décision prise en 2001 dans laquelle le Forum était chargé d'examiner les aspects des nouveaux défis pour la sécurité qui relevaient de son mandat et de mettre à jour ses activités en conséquence.

Le Conseil ministériel a exprimé son souhait de continuer d'aller de l'avant en s'appuyant sur la *Stratégie visant à faire face aux menaces pour la sécurité et la stabilité au XXIème siècle*, le *Document de l'OSCE sur les armes légères et de petit calibre*, le *Document sur les stocks de munitions conventionnelles*, le *Code de conduite relatif aux aspects politico-militaires de la sécurité* et les décisions en la matière adoptées par le Forum.

Les Ministres se sont déclarés conscients des risques pour la sécurité et la sûreté posés par la présence de stocks de munitions conventionnelles, d'explosifs et d'artifices, y compris de propergol liquide, excédentaires et/ou en attente de destruction dans certains États participants et ont affirmé la volonté de continuer à leur fournir une assistance pour leur destruction ou la modernisation de leurs procédures de gestion et de sécurité des stocks. Cette

volonté était également manifeste au cours de l'activité parallèle présidée par la Présidence danoise du Forum en marge du Conseil ministériel.

Les Ministres ont par ailleurs exprimé leur détermination à continuer de renforcer la mise en œuvre des mesures existantes de confiance et de sécurité dans le cadre du *Document de Vienne 1999* en tenant compte de la nature changeante des menaces pour la sécurité et la stabilité dans l'espace de l'OSCE et à continuer de renforcer la mise en œuvre du *Code de conduite relatif aux aspects politico-militaires de la sécurité*.

Conférence annuelle d'examen des questions de sécurité. Cette année, la *Conférence annuelle d'examen des questions de sécurité* s'est penchée sur les défis dans cette dimension de la sécurité et sur les moyens d'élaborer une approche cohérente pour les activités de l'OSCE dans les domaines de l'alerte précoce, de la prévention et du règlement des conflits ainsi que de la gestion des crises et du relèvement après une crise. Elle a en outre examiné la mise en œuvre de la *Stratégie de l'OSCE visant à faire face aux menaces pour la sécurité et la stabilité au XXIème siècle*.

Dialogue sur les questions de sécurité. Un autre objectif important de la Présidence dans cette dimension était d'intensifier le dialogue au sein de l'Organisation sur toutes les questions de sécurité dans l'espace de l'OSCE. À ses yeux, les séances communes du Conseil permanent et du Forum pour la coopération en matière de sécurité constituaient le lieu approprié pour débattre de ces questions. La Présidence a noté qu'un certain nombre de désaccords s'en sont ensuivis, réaffirmant qu'en dépit de questions de certains, la dimension politico-militaire restait un instrument efficace pour consolider la sécurité dans la région de l'OSCE.

En début d'année, par exemple, la Russie a appelé à débattre d'une proposition américaine relative à la défense antimissile. Elle a également déclaré qu'il serait opportun de geler ses engagements au titre du *Traité sur les Forces armées conventionnelles en Europe (Traité FCE)*, qui prévoit des réductions dans les arsenaux militaires conventionnels des États membres de l'OTAN et des anciens membres du Pacte de Varsovie. Le *Traité FCE* a été négocié en parallèle à des pourparlers entre les États participants de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe – le prédécesseur de l'OSCE – sur les mesures de confiance.

« Il est clair que l'avenir du Traité sur les Forces armées conventionnelles en Europe et l'avenir de la défense antimissile sont des questions de grande actualité qui ont une incidence directe sur la sécurité européenne et sur celle de la région euro-atlantique tout entière ».

– Extrait de l'allocation du Ministre russe des affaires étrangères, Sergey Lavrov, devant le Conseil permanent le 23 mai

La Fédération de Russie a convoqué à Vienne en juin une *Conférence extraordinaire des États Parties au Traité FCE*, Traité dont elle est signataire, alléguant que l'OTAN retardait la ratification de l'*Accord d'adaptation du Traité* signé en 1999. Un certain nombre d'États avaient déclaré qu'ils entendaient ratifier le *Traité FCE adapté* dès que les engagements concernant le retrait des forces et des munitions russes de Géorgie et de Moldavie étaient remplis. La Russie a par la suite suspendu sa participation au *Traité FCE*.

Comité de sécurité. Le Comité de sécurité récemment établi du Conseil permanent a contribué à orienter et à faire progresser le travail portant sur les aspects non militaires et les aspects politiques de la sécurité.

Un document exposant les conceptions de la Présidence a servi de base au programme de travail du Comité qui était axé sur les points suivants : lutte contre le terrorisme, gestion et sécurité des frontières, police, coopération dans le domaine de la criminalité organisée et de la lutte antidrogue et préparatifs de la *Conférence annuelle d'examen des questions de sécurité de 2007*. Le Président du Comité, l'Ambassadeur Peter Lizak, Représentant permanent de la Slovaquie, a présenté les objectifs concrets et les priorités du Comité aux États participants lors de sa première réunion le 6 février.

Le Comité de sécurité s'est réuni à 13 reprises en 2007 et les débats ont porté sur les questions ci-après :

- exécution du programme de travail de l'OSCE pour 2007 portant sur la prévention et la lutte contre le terrorisme, qui a été adopté par le Conseil permanent à Bruxelles en décembre 2006, et collaboration avec les partenaires méditerranéens pour la coopération dans la prévention et la lutte contre le terrorisme, avec le soutien de l'Unité d'action contre le terrorisme et du Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme ;
- suivi de la *Décision* du Conseil permanent sur le mandat du réseau des points de contact nationaux de l'OSCE en matière de sécurité et de gestion des frontières et de la mise en œuvre du *Concept de l'OSCE relatif à la sécurité et à la gestion des frontières* adopté en 2005. Le Centre de prévention des conflits a fourni un appui ;
- suivi de la *Décision* du Conseil permanent sur le renforcement de la coopération internationale en matière de lutte antidrogue ;
- suivi des dispositions et recommandations aux États participants figurant dans la *Décision No 5* du Conseil ministériel de Bruxelles sur *le crime organisé* et suivi de la *Déclaration sur les systèmes de justice pénale* adoptée lors de ce même Conseil ;
- suivi des activités de l'OSCE relatives à la police et, notamment, des activités visant à mettre en place un cadre de l'OSCE pour la police de proximité. L'Unité pour les questions stratégiques de police a prêté son concours sur ces questions ;
- activités de l'OSCE liées à la réforme/gouvernance du secteur de la sécurité afin de présenter un document final lors de la Réunion du Conseil ministériel à Madrid ;
- élaboration, comme prescrit dans la *Décision* correspondante du Conseil permanent, de l'ordre du jour, du calendrier et des modalités d'organisation d'un atelier sur les perspectives de coopération dans le domaine de la sécurité des frontières maritimes impliquant les trois dimensions de la sécurité de l'OSCE ;
- préparatifs de la *Conférence annuelle d'examen des questions de sécurité* tenue les 19 et 20 juin en prenant en considération la contribution du Forum pour la coopération en matière de sécurité.

Le Comité de sécurité a préparé la déclaration et les décisions ci-après, qui ont été adoptées lors du Conseil ministériel à Madrid : *Déclaration ministérielle sur le soutien à la Stratégie*

antiterroriste mondiale de l'Organisation des Nations Unies ; Décision No 5 sur les partenariats public-privé dans la lutte contre le terrorisme ; et Décision No 6 sur la protection des infrastructures énergétiques vitales contre les attaques terroristes.

Le Comité a préparé deux décisions qui ont été par la suite adoptées par le Conseil permanent et qui portaient l'une sur la *Convention de l'ONU contre la criminalité transnationale organisée* et l'autre sur la lutte contre la menace des drogues illicites et des précurseurs.

Le Comité a contribué au document exposant les conceptions de la Présidence relatives aux normes et aux principes fondamentaux de l'Organisation dans le domaine de la gouvernance/réforme du secteur de la sécurité, qui a été rendu public au cours du Conseil ministériel à Madrid.

Le Président du Comité a également encouragé la coopération avec le Forum sur des questions d'intérêt réciproque impliquant davantage que la seule dimension militaire. Des consultations en rapport avec cette coopération ont été menées pendant l'année sur plusieurs questions avec les présidences chypriote, croate et danoise du Forum. Les séances communes du Forum et du Conseil permanent ont offert de fructueuses occasions de traiter de questions multidimensionnelles avec des contributions du Comité de sécurité.

Activités de lutte contre le terrorisme. Sous la Présidence espagnole, l'OSCE a continué de collaborer avec les États participants pour les aider à appliquer les conventions et accords internationaux, dont la *résolution 1373 du Conseil de sécurité de l'ONU* qui est une résolution de large portée sur la lutte contre le terrorisme, ainsi que le cadre juridique international en la matière.

Les activités les plus importantes menées par l'OSCE en 2007 dans le domaine de la lutte contre le terrorisme étaient l'*Atelier sur le renforcement de la coopération judiciaire en matière pénale pour lutter contre le terrorisme*, l'*Atelier sur la mise en œuvre de la Décision No 7/03 du Conseil ministériel sur la sécurité des documents de voyage*, la *Réunion de haut niveau sur les victimes du terrorisme* et la *Conférence politique sur les partenariats public-privé dans la lutte contre le terrorisme*.

En coopération avec l'Unité d'action de l'OSCE contre le terrorisme, la Présidence a organisé une conférence intitulée *Partenariat entre les pouvoirs publics, la société civile et le monde des affaires dans la lutte contre le terrorisme* au cours de laquelle il a été constaté que la lutte contre le terrorisme devait être aussi multidimensionnelle que la menace elle-même. Les gouvernements s'appuient sur la diplomatie, les services de répression et les opérations militaires pour combattre le terrorisme, mais les participants à la Conférence ont souligné que les secteurs privé et civil jouaient un rôle important dans la promotion d'une croissance économique durable, la génération rapide de changements, la création d'emplois pour les communautés minoritaires et l'utilisation de technologies pour établir le contact avec les jeunes. La Conférence a eu lieu à Vienne les 31 mai et 1er juin.

Au cours de la *Réunion de haut niveau de 2007 sur les victimes du terrorisme*, qui a été organisée conjointement par la Présidence et le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme, il a été reconnu que la solidarité avec les victimes du terrorisme devait aller au-delà de la satisfaction de leurs besoins physiques et psychologiques immédiats. Les débats à la Conférence, qui a eu lieu à Vienne les 13 et 14 septembre avec la participation de quelque 200 représentants gouvernementaux, juristes et représentants de la société civile, ont

porté sur la victime, les programmes d'assistance aux victimes, la victime dans les poursuites judiciaires et le rôle de la société civile.

Une autre manifestation importante a été la *Conférence d'experts sur la lutte contre la menace des drogues illicites*.

Activités de police. La Présidence et l'Unité des questions stratégiques de police du Secrétariat ont organisé, les 8 et 9 mai à Madrid, un atelier sur le rôle de la police et sur la coopération contre le terrorisme. Les participants y ont discuté de la nécessité d'une approche globale de la police dans les sociétés, approche représentée par le rôle de la police de proximité, et du besoin de renforcer la coopération entre les services de police et du renseignement.

Le renforcement de la coopération entre la police, les procureurs et les juges dans les enquêtes sur la criminalité transfrontalière organisée était le but d'un autre projet fructueux exécuté en Albanie et au Monténégro et financé par la Présidence. Ce projet a contribué à améliorer sensiblement la coordination au sein du système de justice pénale et dans le cadre de la lutte internationale contre la criminalité organisée.

En coopération avec l'Unité, la Présidence a organisé à Madrid les 5 et 6 juin un atelier sur l'équilibre hommes-femmes dans les fonctions de direction de la police. Plus de 25 délégations y ont débattu des moyens de mieux recruter et de promouvoir les femmes pour obtenir des forces de police plus démocratiques et égalitaires.

Afin d'aider les membres de la profession à appliquer les bonnes pratiques dans le domaine de la poursuite et de la condamnation des criminels, la Présidence espagnole a continué le travail de la Présidence belge en faisant traduire et imprimer un *Guide de référence sur la procédure pénale* qui a été distribué et présenté à Astana.

La protection des enfants contre l'exploitation sexuelle sur l'Internet et la coopération de la police, des procureurs, des organisations non gouvernementales et du monde des affaires a été le thème d'un atelier organisé à Vienne les 20 et 21 septembre, qui a été financé en partie par la Présidence.

Dimension économique et environnementale

La Présidence espagnole a plaidé en faveur d'une plus grande visibilité de la question de la sécurité environnementale dans la région de l'OSCE. Elle s'est concentrée en particulier sur le problème de la dégradation et de la contamination des sols et sur la nécessité d'une utilisation rationnelle et efficace des ressources en eau.

Selon la Présidence, ce n'est qu'en remédiant à la détérioration des écosystèmes que nous pouvons espérer contrer les menaces qui en résultent pour la sécurité : pauvreté et migration induite par l'environnement. De façon similaire, l'utilisation juste, rationnelle et efficace de ressources hydrologiques de plus en plus rares est vitale pour la sécurité régionale d'un territoire où quelque 180 cours d'eau traversent des frontières de pays.

Étude des possibilités

À l'occasion de la Journée mondiale de l'environnement, le 5 juin, plus de 40 délégués de l'OSCE ont effectué une visite de la ville autrichienne de Guessing, qui est alimentée exclusivement par de l'énergie renouvelable.

La délégation s'est rendue dans une usine de gazéification de la biomasse, une usine photovoltaïque et une école alimentée par l'énergie solaire. Guessing fournit un exemple de technologies accessibles, rentables et écologiquement saines pour relever le défi moderne de la réduction des émissions de carbone et les participants ont examiné comment appliquer le concept énergétique de cette ville à d'autres pays.

La visite a été rendue possible grâce au soutien de la Présidence espagnole, de la République d'Autriche et du Centre européen des énergies renouvelables de Guessing.

Le *Forum économique et environnemental* est la principale manifestation annuelle dans la deuxième dimension. Le *quinzième Forum* a eu lieu en deux sessions distinctes, la première à Vienne les 22 et 23 janvier, et la seconde à Prague du 21 au 23 mai. Des conférences préparatoires se sont tenues à Bichkek (Kirghizistan) en novembre 2006 et à Saragosse (Espagne) en mars.

À Saragosse, les discussions ont porté sur des questions ayant une incidence sur la coopération internationale en matière de gestion durable de l'eau, domaine dans lequel l'OSCE dispose d'une expérience considérable. Les participants ont été informés de l'*Expo 2008 sur l'eau et le développement durable* qui doit avoir lieu prochainement. Cette manifestation, que Saragosse accueillera également, devrait être la plus importante à ce jour à être consacrée à ce thème. La première décision ministérielle de l'OSCE sur l'eau a également commencé sa gestation lors de la conférence.

L'OSCE soutient la gestion transfrontalière de l'eau par des activités axées sur la Sava, le Dniestr, la Tchou et la Talas, ainsi que la Koura et l'Araxe et l'Organisation pourrait envisager de prêter un soutien similaire à des projets de coopération dans le domaine de l'eau entre le Tadjikistan et l'Afghanistan concernant l'Amou-Daria.

Le quinzième Forum environnemental a eu pour thème les *principaux défis pour assurer la sécurité environnementale et le développement durable dans l'espace de l'OSCE : dégradation des terres, contamination des sols et gestion de l'eau.*

Lors de la session de janvier, les plus de 250 responsables politiques, experts de haut niveau et représentants des 56 États participants de l'OSCE ont examiné comment collaborer entre eux et coordonner leurs efforts pour réduire les atteintes à l'environnement. Ils ont travaillé sur la pauvreté, la migration induite par l'environnement et les effets sociaux négatifs de la dégradation des terres et de l'érosion des sols. Ils ont également examiné comment préserver un équilibre entre croissance économique et exploitation des ressources naturelles.

En mai, la conférence s'est concentrée sur les mesures à prendre pour faire face aux menaces environnementales pour la sécurité, transformant les préoccupations au sujet de ces menaces en actions qui permettront de promouvoir la stabilité. Le consensus entre les 300 décideurs, experts et représentants de plus de 60 pays s'est cristallisé autour de la nécessité d'étudier de plus près le lien entre viabilité environnementale et sécurité. La Présidence voit pour l'OSCE

un mandat clair à être plus active dans ce domaine. Les deux sessions du *Forum* ont contribué à la *Déclaration de Madrid sur l'environnement et la sécurité*.

Formation de diplomates aux questions environnementales

Les délégués siégeant au nouveau Comité économique et environnemental du Conseil permanent ont reçu une formation à la diplomatie environnementale à Vienne les 19 et 20 octobre.

Les 21 participants ont été informés de l'histoire du droit international de l'environnement et des contraintes dans son application. Ils ont étudié les positions typiques de négociation des représentants des gouvernements et de l'industrie qui privilégient généralement les gains économiques à court terme par rapport à la protection de l'environnement ou à l'équité sociale. Ils ont en outre examiné les incidences de la diplomatie environnementale sur la sécurité en mettant spécialement l'accent sur la sécurité énergétique et ont pris part à un exercice de simulation de négociations.

« Ce stage est incontestablement une bonne initiative car les diplomates ont besoin d'un bagage technique sur des questions telles que l'environnement et la sécurité qui prendront de plus en plus d'importance en politique étrangère », a déclaré l'un des participants.

Le stage a été organisé par la Présidence espagnole, le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme et d'autres unités du Secrétariat, le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) ainsi que l'Université de Genève, qui est partenaire du PNUE dans le cadre du programme de formation à la diplomatie environnementale, et financé par la Présidence espagnole.

Comme suite au *Forum*, avec l'appui du Ministère ouzbek de l'agriculture et des ressources en eau, la Présidence et le Bureau du Coordonnateur des activités économiques et environnementales de l'OSCE ont organisé une conférence axée sur les défis auxquels la région de l'Asie centrale devait faire face dans les domaines de la dégradation des terres et de la pollution des sols ainsi que sur le transfert de technologies en la matière.

Dans le prolongement de l'attention prioritaire accordée par la Présidence espagnole à l'eau en 2007, les États participants ont décidé de consacrer le *seizième Forum économique et environnemental* à la coopération dans le domaine des voies de navigation maritimes et intérieures de l'OSCE. La première Conférence préparatoire s'est tenue à Helsinki en septembre.

Dans la sphère économique, l'OSCE a donné suite à l'accent mis par la Présidence en 2006 sur le transport. Elle a organisé en octobre une conférence à Douchanbé sur les perspectives de développement du transport en transit transasiatique et eurasiatique par l'Asie centrale jusqu'en 2015. Les États d'Asie centrale qui y ont participé, à savoir le Kazakhstan, le Kirghizistan, le Tadjikistan, l'Afghanistan et la Mongolie, ont publié une déclaration commune dans laquelle ils se sont engagés à renforcer le dialogue et la transparence en ce qui concerne les questions de transit et relatives aux frontières. Ils ont également pris l'engagement de s'employer à réduire les incidences négatives du transit sur l'environnement.

Les 12 et 13 décembre, la version en langue arabe du *Manuel sur l'établissement de politiques de migration de main-d'œuvre efficaces* a été lancée à Rabat (Maroc). Le *Manuel* est une initiative commune de l'OSCE, de l'Organisation internationale pour les migrations et du Bureau international du travail et a été financé par la Présidence espagnole. Il analyse comment gérer l'immigration de la façon la plus efficace.

Dimension humaine

La Présidence espagnole s'est concentrée sur la lutte contre l'intolérance et sur l'encouragement de la participation à des sociétés pluralistes. Pour mieux faire connaître ses objectifs, elle a lancé deux manifestations novatrices.

La première, une conférence pour lutter contre l'intolérance et la discrimination en particulier à l'égard des musulmans, était destinée à aider à contrer ce que le Président en exercice a qualifié dans son allocution devant le Conseil permanent le 11 janvier de problème « alarmant ». La deuxième, premier Forum de la jeunesse à être organisé par l'OSCE, avait pour but de mobiliser les générations de l'après-Helsinki pour la promotion des principes et des valeurs de l'Organisation et de montrer comment la créativité, la spontanéité et la capacité d'adaptation des jeunes pouvaient aider l'OSCE dans son action visant à édifier des sociétés démocratiques et pluralistes.

Dénonciation de l'intolérance à l'égard des musulmans

La *Conférence de la Présidence de l'OSCE sur l'intolérance et la discrimination à l'égard des musulmans* a traité des causes des comportements discriminatoires et s'est concentrée sur l'élaboration de solutions. Les 417 participants venus d'États participants et des partenaires pour la coopération, d'autres organisations internationales, d'organisations non gouvernementales et spécialistes des musulmans dans la société et de la tolérance se sont penchés sur des questions spécifiques telles que la façon dont l'éducation pouvait aider à surmonter l'intolérance ou les enseignements à tirer des efforts des communautés pour lutter contre la discrimination. La *Conférence* a été couverte par 111 journalistes.

Les trois représentants personnels du Président dans ce domaine ont participé à la réunion dans le cadre de leur lutte globale contre l'intolérance et la discrimination. Anastasia Crickley, Représentante personnelle pour la lutte contre le racisme, la xénophobie et la discrimination, s'occupe également de l'intolérance et de la discrimination à l'égard des chrétiens et des membres d'autres religions. Gert Weisskirchen est le Représentant personnel pour la lutte contre l'antisémitisme.

L'Ambassadeur Omur Orhun, Représentant personnel du Président en exercice pour la lutte contre l'intolérance et la discrimination à l'égard des musulmans, a déclaré à la conférence que l'environnement dans lequel vivaient les musulmans s'était considérablement détérioré depuis le 11 septembre. Le terrorisme ou l'extrémisme dits islamiques sont souvent présentés à tort comme la source de tous les maux, attisant les préjugés existants.

La *Conférence* s'est tenue les 9 et 10 octobre à Cordoue, une ville dont l'histoire s'est caractérisée par le respect mutuel et la coexistence (ou *convivencia*) des musulmans, des juifs et des chrétiens. Cette conférence a été organisée dans le cadre de la suite donnée aux décisions prises lors des Conseils ministériels à Porto et Sofia, ainsi que de conférences antérieures telles que celle de 2005 sur l'antisémitisme, qui a aussi eu lieu à Cordoue.

Elle a également fait suite à la *Conférence de haut niveau sur la lutte contre la discrimination et la promotion du respect et de la compréhension mutuels : suivi de la Conférence de Cordoue sur l'antisémitisme et autres formes d'intolérance*, tenue à Bucarest les 7 et 8 juin. Le Président en exercice a déclaré que la conférence de Bucarest avait démontré l'attachement indéfectible de l'OSCE à la promotion de la liberté de pensée, de conscience, de religion et de conviction.

« Nous devons trouver des moyens pour que cet esprit (de tolérance) porté par l'Espagne soit ressenti parmi les masses: à savoir que nous devons vivre ensemble, que l'Islam et la Chrétienté et toutes les autres religions, y compris le judaïsme, toutes vénèrent Dieu et qu'il n'existe pas de raisons pour une confrontation, mais des raisons pour le respect mutuel et la tolérance, »

– Extrait de l'allocution prononcée à la Conférence par M. Amre Moussa, Secrétaire général de la Ligue des États arabes.

Le Président en exercice a affirmé dans sa *Déclaration finale* que les États participants étaient les premiers responsables de la promotion du dialogue interconfessionnel et de la lutte contre les actes de discrimination. Les développements internationaux, a-t-il déclaré, ne pouvaient jamais justifier l'intolérance ou la discrimination. Dans la *Déclaration*, les communautés musulmanes étaient appelées à participer pleinement à la société. Il y était considéré que l'éducation, la recherche ainsi que la législation et les forces de l'ordre pouvaient jouer des rôles utiles dans la lutte contre l'intolérance.

Des organisations non gouvernementales ont participé le 8 octobre à une réunion préparatoire à Jaen ainsi qu'à la *Conférence* proprement dite, au cours de laquelle elles ont présenté leurs conclusions et recommandations.

Mobilisation des jeunes

Le Forum de la jeunesse a reconnu que la jeunesse actuelle projetera les valeurs, principes et engagements de l'OSCE dans une nouvelle ère. Cette activité, qui s'est déroulée à Madrid les 5 et 6 novembre, a fait suite à une décision prise lors du Conseil ministériel à Bruxelles dans laquelle la contribution particulière que les jeunes pouvaient apporter à la lutte contre l'intolérance et la discrimination a été soulignée.

Les 100 participants de 35 États participants et partenaires pour la coopération ont abordé des thèmes ayant trait aux trois dimensions de la sécurité de l'OSCE. Dans leur *Déclaration finale de Madrid*, les jeunes ont suggéré que les États participants fassent plus activement appel à eux et tiennent davantage compte de leurs vues dans la mise en œuvre par l'OSCE de la sécurité régionale.

Concrètement, il est suggéré dans la *Déclaration* que le Président en exercice informe les États participants des idées pertinentes des jeunes dans des rapports réguliers, envisage d'inviter des représentants de la jeunesse en tant qu'observateurs à certaines des réunions d'experts de l'OSCE, soutienne davantage les initiatives des jeunes, transforme le Forum de la jeunesse en une réunion annuelle et prenne en considération les perspectives des jeunes dans la prise de décisions. La *Déclaration* comporte également une série de recommandations spécifiques par dimension.

« *Cette réunion est importante car elle donne l'occasion aux futurs dirigeants de se rencontrer et de débattre de questions essentielles* ».

– Michael Botstein, étudiant âgé de 24 ans à l'Université hébraïque de Jérusalem

« *À cette réunion, nous avons eu une discussion franche sur diverses questions. Nous avons eu la possibilité d'en débattre sans aucune critique des différentes parties* ».

– Igor Pivovar, avocat au *NGO Centre for Inter-ethnic research* de Chisinau (Moldavie)

Au delà de ces deux manifestations de premier plan, l'action de l'OSCE dans la dimension humaine a comporté une palette complète d'activités.

Cette année, la première *Réunion supplémentaire sur la dimension humaine* a examiné comment assurer et faire progresser la mise en œuvre intégrale des droits à la liberté d'association, de réunion pacifique et d'expression. Intitulée *Libertés de réunion, d'association et d'expression: promotion d'une participation pleine et entière et égale à des sociétés pluralistes*, et tenue à Vienne les 29 et 30 mars, la réunion a recensé les défis auxquels les gouvernements de l'OSCE devaient faire face pour assurer à tous leurs citoyens des droits égaux d'exprimer leurs opinions et leurs intérêts et s'est concentrée sur les moyens de surmonter les obstacles en la matière.

La promotion et la protection des droits de l'homme étaient le thème central de la deuxième *Réunion supplémentaire*, qui s'est déroulée à Vienne les 12 et 13 juillet. La réunion a examiné le rôle joué par les tribunaux nationaux, la société civile et les institutions nationales des droits de l'homme face aux violations des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

La troisième et dernière *Réunion supplémentaire* intitulée *Lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants* s'est attachée à comprendre les facteurs de vulnérabilité et à y remédier. Elle a également examiné la législation et sa mise en œuvre, y compris le droit de la protection sociale et le droit pénal, ainsi que les bonnes pratiques en matière de prévention et de protection.

« *Lorsque j'examine l'important travail qui est accompli à l'appui des élections, à l'appui du maintien de la paix, à l'appui des droits de l'homme et à l'appui de l'architecture de sécurité qui sert de base à l'émergence d'une Europe entière, libre et en paix, je voudrais vous promettre que les États-Unis resteront actifs au sein de cette Organisation...* »

– Extrait de l'allocation prononcée par la Secrétaire d'État américaine Condoleezza Rice devant le Conseil permanent le 31 mai

En mai, le *Séminaire de l'OSCE de 2007 sur la dimension humaine* a porté sur la *participation et représentation efficaces dans les sociétés démocratiques*, une priorité de la Présidence. Le *Séminaire*, qui s'appuie largement sur des manifestations antérieures de l'OSCE relatives à la démocratie et à la démocratisation tenues en mai 2004 et en novembre 2006, a offert l'occasion aux représentants d'États participants, d'organisations non gouvernementales, de la société civile, d'organisations internationales et des institutions et opérations de terrain de l'OSCE de débattre des formes actuelles de participation et de représentation et d'identifier des moyens de les améliorer.

La *Réunion sur la mise en œuvre des engagements concernant la dimension humaine* s'est déroulée à Varsovie du 24 septembre au 5 octobre. La plus importante conférence sur les droits de l'homme en Europe est également la seule manifestation de ce genre où des représentants de la société civile sont sur un pied d'égalité avec les gouvernements. Pendant deux semaines, les parties intéressées se sont réunies pour débattre de la mise en œuvre des engagements de l'OSCE relatifs à la protection des droits de l'homme, à l'état de droit et à la non discrimination ainsi que d'autres questions liées à la dimension humaine. Plus de 1 000 délégués, dont des représentants de 334 organisations non gouvernementales, y ont assisté. Au cours de la réunion, une journée spéciale a été consacrée au thème de la parité des sexes et de la sécurité. Parmi les autres thèmes retenus figuraient notamment la lutte contre l'intolérance et la discrimination et le Plan d'action de l'OSCE sur les Roms et les Sintis. La Présidence a organisé une activité parallèle sur la *mise en œuvre en pratique de la résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU sur les femmes, la paix et la sécurité*, qui a été présidée par l'Ambassadrice itinérante espagnole pour l'égalité entre les sexes, Aurora Mejia.